

## **Mise au point sur le charançon rouge des palmiers**

Depuis 2006, date de la découverte du charançon rouge des palmiers (CRP) en France, de nombreuses informations sérieusement erronées ont été diffusées sur ce ravageur. Elles ont même fait l'objet de publications sur les sites officiels du Ministère de l'Agriculture ou des Mairies. Elles conduisent à une désinformation encore très généralisée sur le CRP qui entraîne une mauvaise application de la stratégie et des méthodes de lutte qui permettraient de le contrôler.

L'objet de cette note est de corriger cette désinformation afin que les particuliers, propriétaires de palmiers, connaissent mieux ce ravageur et sachent comment l'affronter.

### **Une menace mortelle pour nos palmiers**

Le charançon rouge des palmiers (CRP) est un insecte originaire d'Asie du Sud-Est. Il a été transporté par l'homme hors de sa région d'origine où il vit en équilibre et où il est même parfois un insecte utile contribuant à l'alimentation protéinée des habitants. Dans tous les pays où il a été introduit, il est considéré comme un ravageur extrêmement grave. Importé en France avec des palmiers infestés, dûment mais inefficacement contrôlés par l'administration, il n'a pas fait l'objet de mesures déterminées d'éradication et a, en conséquence, proliféré de manière très rapide. Il menace maintenant de disparition rapide tout le patrimoine palmier de la Côte d'Azur.

Il s'attaque de préférence aux Phoenix canariensis quelque soit leur taille et, si rien n'est fait pour l'en empêcher, il les tue inévitablement et très rapidement : un grand palmier des Canaries peut être tué en moins d'un an. Quand les Phoenix canariensis commencent à disparaître, il s'attaque progressivement aux autres espèces de palmiers. Aucune n'échappe à ses attaques mortelles.

### **Pour contrôler le ravageur : détecter de manière précoce les palmiers infestés**

Ce sont ses larves qui sont responsables des dégâts mortels qui finissent par tuer les palmiers. Elles vivent à l'intérieur des bases de palmes (ou des stipes – faux tronc chez les palmiers - chez les jeunes palmiers) et sont donc invisibles. Par contre, contrairement à ce qui a été si souvent affirmé, leur présence sur grands palmiers est inévitablement et rapidement détectable en raison des dégâts qu'elles créent sur les palmes. Ces dégâts entraînent l'apparition de symptômes visuels qui peuvent être détectés de manière précoce.

L'erreur qui a consisté à communiquer que les infestations n'étaient pas détectables avant que toutes les palmes ne s'affaissent brutalement ou que des cocons ne tombent au sol a été catastrophique. Cette erreur a conduit les propriétaires à ne se préoccuper de l'état de leurs palmiers que bien trop tard. A l'opposé, ils doivent être en alerte et inspecter fréquemment leurs palmiers pour détecter les symptômes précoces d'infestation.

Les élagueurs, les jardiniers et les propriétaires-eux-mêmes peuvent apprendre à rechercher et à identifier ces symptômes. Toute personne un peu attentive est capable de les détecter depuis le sol.

Il faut se placer tout d'abord assez loin du palmier pour pouvoir observer les palmes centrales. C'est à leur niveau que se situent les symptômes précoces. Il faut rechercher des vides résultant de l'affaissement de palmes ou une dissymétrie générale de la frondaison qui s'incline latéralement (Photo n° 1).



Photo n°1

En s'approchant de plus près, le regard doit porter sur les palmes centrales : leur partie terminale ou certaines folioles peuvent être coupées (photo n°2).



Photo n°2

Il faut rechercher aussi si, au milieu d'une frondaison qui est normalement très géométrique, ne se trouvent pas des palmes en position anormale, affaissées sur des palmes plus basses ou tombées à travers la frondaison. Elles peuvent être encore vertes ou déjà sèches (photo n° 3 et 4).



Photo n° 3 et 4

### **La taille des palmes : un outil indispensable de détection et non un danger**

En plus de la détection depuis le sol, il est souhaitable de monter au palmier pour y pratiquer une fenêtre d'inspection (c'est même théoriquement obligatoire en zone contaminée) ou même une taille sévère.

La taille des palmes a été présentée fréquemment comme constituant une opération très dangereuse. C'est tout à fait inexact. L'absence de taille n'empêche aucunement les infestations. La seule différence qui existe entre un palmier taillé ou non est que les blessures résultant de la taille produisent pendant quelques jours des odeurs qui vont orienter le choix des charançons femelles vers celui qui a été taillé. S'il ne l'avait pas été, lui ou son voisin aurait été quand même infesté. Les blessures produites par la taille ne facilitent aucunement les infestations car elles ne constituent pas des sites de ponte. Leur protection par des mastics est tout à fait inutile et même déconseillée car il a été démontré depuis longtemps que ce type de pratique ne favorisait pas la cicatrisation.

La taille constitue par contre une pratique indispensable pour détecter les infestations de manière précoce car elles rendent accessibles à la vue les palmes sur lesquelles se trouvent les symptômes les plus précoces. Elles permettent également en coupant les palmes à la base de mettre en évidence la présence d'éventuelles galeries. Il est essentiel que l'élagueur soit très attentif à ce symptôme.

En conclusion, limiter la taille aux mois d'hiver constitue une erreur sérieuse qui risque de retarder de plusieurs mois la découverte de palmiers infestés. En conséquence, ces palmiers ne seront pas assainis de manière précoce et auront relâché un grand nombre de CRP avant d'être enfin assainis. Cela augmente également le risque qu'ils ne soient plus ou plus difficilement récupérables lors de l'assainissement.

Il ne doit pas y avoir de saison préférentielle pour la taille. Par contre, pour contrer l'attraction préférentielle temporaire que produit un palmier taillé par rapport aux voisins qui ne le seraient pas, il convient de procéder à un traitement insecticide préventif juste après la taille.

### **Il est possible de sauver les palmiers infestés car les larves ne vivent pas dans les stipes**

La détection précoce de l'infestation permet dans la plupart des cas de sauver les palmiers infestés.

En effet, contrairement à une autre erreur qu'il est courant d'entendre ou même de lire sur des documents officiels, les larves, sauf chez les jeunes palmiers, ne vivent pas dans le stipe pas plus qu'elles ne le vident jusqu'à ce que le palmier se casse et meurt brutalement. C'est à cette grave méconnaissance de la biologie du CRP que l'on doit les mesures d'abattage des palmiers infestés et de broyage ou d'incinération des stipes. Tout en étant à la fois très coûteuses et complètement inutiles, ces mesures ont conduit à la disparition de palmiers de grande valeur qui auraient pu être sauvés.

Les larves du CRP qui émergent des œufs pondus par les charançons adultes femelles à la base des palmes centrales des palmiers vivent et progressent dans la partie basse des palmes. C'est en finissant, en général à la fin du deuxième cycle de multiplication ou au cours du troisième, par atteindre le bourgeon terminal qu'elles tuent le palmier. Tout cela ne se passe donc absolument pas dans le stipe, sauf tout au dernier degré d'infestation mais alors seulement dans une petite portion de sa partie haute.

Un cycle de multiplication (de l'œuf à l'adulte) chez le CRP dure de trois à quatre mois. Pendant le premier cycle, les larves n'auront causé des dégâts que dans des portions de la base de palmes. Ces dégâts font permettre de détecter des symptômes précoces d'infestation. Il suffira alors d'éliminer ces portions infestées pour éliminer le CRP et sauver le palmier. En effet, comme ni le bourgeon terminal qui constitue le cœur du palmier ni le stipe et son système vasculaire n'auront été touchés, le palmier va reconstituer rapidement sa frondaison.

### **Mettre fin à la dispersion du ravageur c'est l'éradiquer.**

Le moteur essentiel de la dispersion du CRP est l'homme en déplaçant des palmiers infestés. L'insecte lui-même sauf conditions particulières (vent, absence de palmier à proximité) et, même dans ce cas, sur quelques kilomètres maximum, ne se déplace que sur de courtes distances. L'extension des foyers de CRP se produit essentiellement par l'infestation progressive des palmiers situés dans le voisinage de palmiers infestés non assainis ou non traités.

La détection précoce des palmiers infestés suivi de leur assainissement immédiat permet d'empêcher ou de mettre fin à la dispersion du CRP. Atteindre ce résultat constitue la seule solution pour obtenir rapidement l'éradication du CRP.

Il faut donc que les propriétaires des palmiers ou les personnes chargées de leur entretien les surveillent soigneusement et régulièrement. Par ailleurs, s'il existe dans le voisinage de leurs palmiers, un palmier avec des symptômes, ils devraient en informer en urgence son propriétaire et à défaut la Mairie. C'est par une mobilisation de l'ensemble de la collectivité à cette action de surveillance que le CRP pourra être contrôlé rapidement.

### **Les traitements préventifs**

Les traitements insecticides sont obligatoires en zone infestées. Ce sont des traitements ciblés sur la base interne des palmes où les adultes se réfugient et où les femelles vont pondre. Il s'agit d'arroser la base de ces palmes et nullement de pulvériser un insecticide sur le feuillage.

Deux types d'insecticides sont actuellement autorisés : l'un chimique à base d'imidaclopride à 20%, l'autre biologique à base de nématodes. Ce dernier est plus délicat d'emploi car il nécessite le respect d'une stricte chaîne du froid pour assurer la survie des nématodes jusqu'au moment de leur emploi qui doit avoir aux heures les plus fraîches de la journée.

Ces deux traitements sont aussi efficaces l'un que l'autre et assurent une bonne protection des palmiers à condition d'être réalisés correctement et répétés tous les mois.

En raison de la difficulté et du coût que représente l'application de ces traitements (il en sera de même avec le champignon *Beauveria* quand il sera autorisé), les organisations professionnelles ont demandé au Ministère de l'agriculture d'autoriser une technique dite d'endothérapie mise au point par l'INRA. Celle-ci consiste à introduire un insecticide dans le stipe des palmiers. Elle a l'avantage de ne présenter aucun risque sur la santé et l'environnement puisque l'insecticide est confiné dans le palmier. Elle est beaucoup plus pratique et beaucoup moins coûteuse à mettre en œuvre. Un seul traitement par an suffit.

Le Ministère de l'agriculture a autorisé en mars 2012 une technique malheureusement différente de celle proposée par l'INRA et dans des conditions tellement particulières que l'intérêt de cette autorisation est très limité. Elle constitue néanmoins un premier pas puisqu'il a été reconnu officiellement pour la première fois en France que le traitement des palmiers par endothérapie «est de nature à rendre négligeable l'exposition des personnes vivant ou circulant au voisinage des palmiers traités ainsi que celle des organismes de l'environnement, notamment les pollinisateurs».

La technique expérimentée avec succès par l'INRA va faire l'objet d'une demande d'homologation très prochainement. Il faut souhaiter qu'elle aboutisse très vite à une autorisation afin qu'il soit possible de traiter tous les palmiers des zones infestées de manière rapide et à un coût accessible. Cela permettrait de mettre enfin à l'expansion explosive du CRP et d'obtenir rapidement sa régression.

Michel Ferry

Susi Gomez

En Elche, 11/07/2012